

1. LES ARRANGEMENTS DE VOYAGE

La présente section indique la manière normale de procéder pour préparer un voyage. Comme dans tout le reste du guide, ces procédures sont expliquées dans l'ordre dans lequel elles se dérouleront vraisemblablement.

1.1 CONSULTATIONS PRÉLIMINAIRES

Consultations avec les missions

Lorsque le voyage doit comporter une visite à une mission, les voyageurs doivent se mettre en contact avec la mission avant la visite pour s'assurer qu'elle ne causera aucun dérangement. S'il faut une réservation d'hôtel, les voyageurs doivent faire leur demande de réservation en même temps qu'ils donnent avis de leur visite. (Voir la section sur les réservations, page 8.)

Établissement d'un itinéraire

Les voyageurs doivent formuler un itinéraire raisonnablement détaillé avant de pouvoir remplir une autorisation de voyage. Ils sont encouragés à consulter le Service central des voyages à cette fin (SCV).

Le Service central des voyages renseigne sur les vols offerts, leurs itinéraires, les escales, et peut fournir tous les autres renseignements qui se rattachent aux horaires et aux modes de déplacement. Il est possible de communiquer avec le SCV par téléphone, dans le cas d'itinéraire simple, ou en s'adressant en personne au bureau situé au 2^e étage de la Tour D lorsqu'il s'agit de discuter d'itinéraires plus compliqués.

Combiner un voyage personnel avec un voyage d'affaires

S'il envisage de combiner un voyage personnel avec un voyage d'affaires, le voyageur doit consulter ABMT (996-6192) avant de remplir une formule d'autorisation de voyage et d'avance.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires concernant les politiques et procédures indiquées dans le présent guide peuvent être obtenus des sources suivantes: